



CONVENTION ENTRE LE CANDIDAT RÉNOVATEUR ET LA PLATEFORME LOCALE DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE (PLRE)



La Plateforme Locale de Rénovation Énergétique (PLRE) s'engage à :

- Réaliser une réunion de diagnostic énergétique et financier (DEF) qui vise à :
 - Définir les travaux prioritaires à réaliser dans votre bâtiment pour atteindre le meilleur niveau de performance énergétique et donc un maximum d'économies d'énergie
 - Estimer le coût de ces travaux de rénovation énergétique et le montant des primes disponibles
 - Informer sur un scénario de financement possible sur base des économies d'énergies, des aides publiques (prêts, primes, déductions fiscales)
- Proposer des entrepreneurs, auditeurs et architectes partenaires* pour la réalisation de devis, de travaux, d'audits, de permis et de plans (uniquement sur base volontaire, sans obligation).
- Fournir une aide à la décision, sur base de l'audit, des devis reçus et des aides publiques accessibles pour aider au choix final des entreprises à sélectionner et aider à cerner les meilleures modalités de financement des travaux.
- Fournir une aide administrative notamment pour obtenir les aides publiques (primes,).
- Fournir une aide technique durant le chantier et jusqu'à la fin des travaux par l'auditeur (au plus tard le 30/06/2027)
- Fournir un service de médiation entre le candidat rénovateur et l'entrepreneur de la grappe en cas de problème lors de la négociation d'un devis ou lors de la réalisation de travaux
- Rembourser la caution de 80€ dès que l'ensemble des critères est respecté (voir ci-après)

Le Candidat Rénovateur s'engage à :

- Fournir à la PLRE tous les documents nécessaires au bon suivi administratif et technique du projet de rénovation énergétique (audit, demande de devis, ...)
- Être présent à tous les rendez-vous fixés auprès du personnel de la PLRE ou de ses partenaires auditeurs, architectes, et entrepreneurs.
 - Participer au DEF
 - Participer à la réalisation de l'audit, des plans ou devis
- Fournir à la PLRE tous les devis signés faisant office de commande des travaux auprès des entreprises ainsi que le planning établi avec l'entrepreneur
- Réaliser les démarches administratives pour obtenir les aides publiques et le mode de financement le plus adapté

- Informer la PLRE si un problème survient avec une entreprise, lors de la négociation d'un devis ou lors de la réalisation de travaux et :
 - Participer à une séance de médiation organisée par la PLRE avec l'entrepreneur
 - Si le problème n'est pas résolu, faire appel à la commission de conciliation de la confédération de la construction wallonne
- Placer un panneau Pôle Habitat d'information sur votre chantier lors de la réalisation des travaux (uniquement sur base volontaire, sans obligation).

Cautionnement :

- Pour toute validation de demande d'accompagnement par la PLRE, une caution de 80€ est à verser sur le compte BE88 1325 2029 8341 (en communication libre : votre numéro de dossier fourni lors de votre inscription).
- La caution est remboursée quand les démarches suivantes sont accomplies :
 - Respecter tous les engagements du Candidat Rénovateur
 - Fournir une/des facture.s signée.s justifiant la commande et la programmation de travaux pour un montant minimum de 3.000€ HTVA
 - Ces travaux de rénovation énergétique d'un minimum de 3.000€ doivent être programmés dans les 12 mois maximum après signature du/des devis ou au plus tard pour le 30/06/2027.

Fait en double exemplaire le

Plateforme Locale de Rénovation Énergétique
(Eriges en charge du projet)
Signature :

Le Candidat Rénovateur :
Signature :

.....

.....

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter le
Pôle Habitat Énergie
polehabitat@seraing.be – www.polehabitat.be – 04 236 03 50

*La PLRE garantit, lors de l'intégration d'une entreprise partenaire et de manière périodique, que celle-ci dispose des accès professionnels requis pour les travaux concernés et qu'elle n'est pas soumise à une obligation de retenue liée à des dettes fiscales ou sociales. Toutefois, la PLRE n'intervient pas dans la relation contractuelle entre le candidat rénovateur et l'entreprise partenaire. Elle ne peut garantir la bonne exécution des travaux ni l'évolution de la situation juridique, administrative ou financière de l'entreprise après sa vérification. En cas de litige ou de mauvaise exécution des travaux, la responsabilité de la PLRE ne saurait être engagée. La PLRE n'assume aucune obligation in solidum avec les entreprises partenaires, et ne peut en aucun cas être tenue de se substituer au candidat rénovateur dans d'éventuelles démarches administratives, juridiques ou judiciaires à l'encontre de l'entreprise concernée.

Vie privée : Conformément à la réglementation en matière de protection des données (RGPD), les données à caractère personnel traitées par Eriges rca sont utilisées dans le cadre de l'action pilote Walloreno afin de vous fournir une assistance dans les différentes démarches de rénovation énergétique. Les données traitées vous concernant sont uniquement celles nécessaires à la réalisation de ce but. Vous trouverez toutes les informations utiles sur vos droits relatifs à vos données à caractère personnel et la manière de les exercer dans notre police vie privée (www.eriges.be/police-vie-privee/). Vous pouvez également contacter l'adresse suivante pour toute demande concernant le traitement de vos données : dpo@eriges.be.

Plateforme Locale de Rénovation Énergétique, un projet de :

Eriges rca, rue Cockerill 40/41, B-4100 Seraing | 04 236 03 50 | info@eriges.be | TVA : BE 0882.364.359 | Delta Lloyd : BE88 1325 2029 8341





FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A LA PLATEFORME LOCALE DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE

Nom : Prénom :

Adresse :

Adresse du chantier :

E- mail :

N° de Tél : N° de GSM :

Comment avez-vous connu la Plateforme de Locale de Rénovation Énergétique :

- Séance d'information Presse
 Dépliant Autre à préciser :

Mon bâtiment est :

- une habitation, nombre de façades :
 un immeuble, nombre d'appartements :
 un immeuble mixte, précisez :

Je souhaite obtenir des informations pour :

Isoler :

- le toit
 le grenier
 les murs par l'extérieur
 les murs par l'intérieur
 les murs par la coulisse
 le sol
 Remplacer les châssis
 Placer un poêle à bois ou à pellets
 Placer une ventilation double flux
 Remplacer les luminaires par des LED

- Placer un boiler avec une pompe à chaleur
 Placer une chaudière à condensation
 Placer une chaudière biomasse
 Placer une pompe à chaleur
 Installer du photovoltaïque
 Rénover mon toit
 Rénover l'installation électrique
 Autre :
.....
 Je ne sais pas

Date :

Signature :

Ce formulaire complété doit être envoyé au **Pôle Habitat Énergie** :

→ par courrier, **Rue Cockerill 42/1, 4100 Seraing**

→ par mail : **polehabitat@seraing.be**

Vie privée : Conformément à la réglementation en matière de protection des données (RGPD), les données à caractère personnel traitées par Eriges rca sont utilisées dans le cadre de l'action pilote Walloreno afin de vous fournir une assistance dans les différentes démarches de rénovation énergétique. Les données traitées vous concernant sont uniquement celles nécessaires à la réalisation de ce but. Vous trouverez toutes les informations utiles sur vos droits relatifs à vos données à caractère personnel et la manière de les exercer dans notre police vie privée (www.eriges.be/police-vie-privee/). Vous pouvez également contacter l'adresse suivante pour toute demande concernant le traitement de vos données : dpo@eriges.be.